

Convention de Pont de Vie

Étant donné que le Sanctuaire Pont de Vie est un organisme vivant, la convention change en parallèle avec l'évolution de la congrégation. Cette version date du **Vendredi, 21 juillet 2017**.

Interprétation

Un Sanctuaire est un lieu sacré et protégé, un refuge où nous vivons dans la Paix et en sécurité.

Notre Sanctuaire Pont de Vie est une congrégation composée d'âmes vivantes qui œuvrent pour la PAIX MONDIALE, pour une spiritualité trans-confessionnelle, pour un monde harmonisé sans divisions, par la compassion et le service, par le don de soi.

Elle est implantée pour supporter notre démarche spirituelle, notre foi, notre attention et observation de soi, pour développer toujours plus un état de conscience et d'éveil. La communauté vivante de Pont de Vie solidifie notre intention et notre engagement de nous investir pour le Bien Commun.

Le Sanctuaire nous encourage à rester le plus souvent en contact avec notre âme (notre être, à l'inverse de la personnalité qui se forme à partir de ce qu'on fait, de ce qu'on croit et de ce que les autres pensent de nous) et ainsi valoriser la confiance en notre intuition originelle, à notre divinité intérieure qui sait et qui est amour.

Les buts du Pont de Vie (Charte)

Le Sanctuaire Pont de Vie est mis sur pied dans le but d'organiser, administrer et maintenir une congrégation religieuse de toutes les nations, prônant une religion basée sur l'écologie, la charité, l'enseignement, l'éducation et le bien-être. Le Sanctuaire veut promouvoir une spiritualité et une conscience écologique, aidant à maintenir l'homéostasie des différents réseaux naturels et à créer ou renforcer des relations libres, durables et autonomes, dans le respect et l'harmonie de toutes les générations et de tous les êtres vivants qui nous entourent, ouvrant leur cœur aux espèces, êtres et peuples de la terre-mère.

À cette fin, le Sanctuaire veut créer et soutenir des écovillages et des îles flottantes, comme endroits de culte et de méditation, y maintenir des cercles de pratiquants, leur offrant des rituels et cérémonies cycliques et ponctuelles, incluant des rites de passage, favorisant une pratique spirituelle et holistique, selon la tradition des Premières Nations, incluant la religion, la santé, l'enseignement, l'éducation et les œuvres de bienfaisance, sans pour autant empêcher un membre d'adhérer à toute autre religion de son choix, dans un esprit ouvert et non sectaire.

Le Sanctuaire veut concevoir, inventer, bâtir, fabriquer et distribuer des produits et enseigner des concepts et des rites visant l'autonomie spirituelle et religieuse des individus et des groupes, promouvoir la méditation, la protection, la restauration, l'embellissement, le maintien et l'amélioration de l'environnement et de la santé spirituelle et globale des personnes et des communautés.

Le Sanctuaire veut aussi créer des réseaux d'entraide et dispenser des programmes adaptés à sa mission et à ses œuvres. Le Sanctuaire participera à la création de fonds dans le but d'aider des projets dans ce sens, aux niveaux local, de district, régional, provincial-départemental (état), national et international. Il veut aussi aider tout organisme, association, groupe ou individu, qui ont une cause à caractères religieux, caritatif, spirituel, holistique, écologique, social, éducationnel, humanitaire et charitable.

Le Sanctuaire tiendra des conférences, au Québec, sur l'impact de ses actions au Québec et ailleurs.

Le Sanctuaire peut aussi recevoir des dons, des legs et autres contributions de même nature en valeurs mobilières et immobilières, en argent, administrer tels dons, legs et contributions, organiser des campagnes de souscription ou levées de fonds aux fins religieuses, caritatives, spirituelles, holistiques, écologiques, sociales, éducationnelles, humanitaires et charitables.

Les objets ne permettent cependant pas aux souscripteurs donateurs ou à leurs ayant droits de recouvrer sous quelque forme que ce soit l'argent ou les biens qu'ils auront donnés au Sanctuaire.

Le Sanctuaire poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous ses profits ou autres gains, de semblable nature, que pourrait faire le Sanctuaire, seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

Les deux facettes du Sanctuaire

Le Sanctuaire est composée de deux facettes :

1. La première, principale, est la partie privée qui exclut toute forme de fiction légale. Seule la création du Créateur Universel y est reconnue; c'est la structure *de Jure*. Cette partie est représentée par la forme suivante: Le Sanctuaire Pont de Vie.
C'est dans cette partie que résident les âmes vivantes : hommes et femmes, de chair et de sang, qui œuvrent pour l'élévation de leur âme en partageant avec les êtres du monde extérieur.
2. La seconde, minoritaire et accessoire, est l'aspect public requis par le système actuel. Cette contrainte est la structure *de Facto*. Cette partie est représentée de la forme écrite suivante: LE SANCTUAIRE PONT DE VIE. C'est dans cette partie que résident les administrateurs et les dirigeants - des personnes, des fictions légales, que nous utilisons pour communiquer avec le système légal et vice versa.

C'est la forme de Jure du Sanctuaire Pont de Vie qui transige les contrats avec les membres actifs et, le cas échéant, les membres ami-es et par lesquels le Sanctuaire Pont de Vie œuvre et fait ses transactions.

Membres et Novices

Le Pont de Vie a trois catégories de membres : membres fondateurs, membres actifs et membres ami-es; les novices sont ceux qui postulent pour être reçus dans le cercle intérieur du Sanctuaire.

Membres fondateurs

Les âmes qui ont fondé le Sanctuaire, notamment : frère Aviram, Barsha et Kamran Guy Beloin. Le dernier ayant démissionné, il ne reste que Barsha et frère Aviram comme membres fondateurs.

Les membres fondateurs ont façonné la structure de base et les règlements de base pour Pont de Vie.

Membres actifs

Les âmes vivantes qui portent activement le Sanctuaire Pont de Vie (*Cercle intérieur de Pont de Vie*); elles sont en même temps légalement inscrites à la corporation en tant qu'administratrices. Les membres actifs ont un pouvoir décisionnel ainsi que la responsabilité des affaires concernant le Sanctuaire Pont de Vie.

Il est entendu que le membre actif participe activement aux réunions et aux prises de décisions. Si un membre actif ne peut pas participer, elle/il ne peut pas voter par procuration; par contre il s'engage à faire confiance et entérine les décisions prises par les autres membres.

Membres ami-es

Les membres qui s'inscrivent ad hoc – par des rencontres aux enseignements ou aux ateliers, ainsi que par le biais de nos sites internet. Ces membres n'ont pas de pouvoir décisionnel ni de responsabilité pour les affaires de la corporation; ils sont privilégiés, à savoir : recevoir toutes les informations pertinentes, le bulletin hebdomadaire ainsi que des éventuelles réponses à leur quête.

Novices

Un novice va prendre connaissance et comprendre tous les documents nécessaires afin de se familiariser avec la vision, les buts et le fonctionnement de Pont de Vie. Il s'engage alors à respecter les lignes de conduite de la congrégation.

Il peut, s'il le désire, prendre les vœux temporaires au début de son noviciat. Considérant que chaque âme vivante est responsable de ses pensées, mots et actes devant sa conscience, il n'y a pas d'autorité qui gère ou juge les actions, gestes et paroles de chacun-e.

Un novice va être parrainé par un membre actif; ce dernier l'aide à comprendre la structure, le bien-fondé et le fonctionnement de Pont de Vie.

La période d'essai dure entre 3 et 12 mois . Si le novice apporte une expérience pertinente à un projet propice au développement du Sanctuaire, il peut y travailler à temps plein et sera nourri et logé pendant ce temps. De cette manière il a la possibilité de vivre et expérimenter la vie d'un membre du cercle intérieur tout en participant aux réunions, mis à part du vote.

À la fin du noviciat, le novice est accepté dans la congrégation en tant que membre actif, si :

1. elle/il le désire
2. le cercle intérieur consent à l'accepter
3. elle/il signe la présente convention

Noms des administrateurs

1. Frère Aviram (Aviram Thomas:Müller, designer d'écovillages, supérieur)
2. Barsha (Barsha Lorraine:Gardiol, éducatrice et thérapeute en relation d'aide psychologique, secrétaire et économiste)
3. Ruchira (Ruchira Chloé:Gardiol-Graton, acrobate aérienne, administratrice)
4. Soeur Maruth (Maruth Ruth:Müller, retraitée, administratrice)

Règles de la congrégation

Les âmes vivantes du cercle intérieur conviennent d'unir leurs efforts dans le but de promouvoir la PAIX en poursuivant les buts énoncés dans la charte et dans la présente convention.

Qu'est-ce que ma vie spirituelle ?

Comment puis-je servir le Tout?

Comment puis-je me sentir libre en étant responsable pour le grand Tout?

Comment puis-je ressentir que je suis inséparable de l'Univers?

Comment mon corps peut devenir le temple sacré où l'âme évolue et s'élève?

La Règle et la vie

Chacun-e des membres suit l'exemple de son propre Maître jusqu'au moment où elle/il aura trouvé son Maître intérieur.

Comment le Maître m'inspire à trouver mon Maître intérieur?

La vie en communauté

Si mon engagement dans la congrégation ressemble à un mariage où les partenaires partagent leurs vies pour le meilleur et pour le pire.

comment pourrai-je vivre cela dans ma relation avec la congrégation et dans mes relations avec mes autres sœurs et frères?

Comment combler mes besoins/désirs sans nuire à autrui?

Comment puis-je poursuivre mon bonheur personnel en vivant pour le Bonheur de Tous?

Les membres cohabitent et œuvrent ensemble sans discrimination du genre féminin ou masculin, ni discrimination de confession.

Est-ce que je me montre doux, pacifique et modeste en relation avec d'autres,?

Est-ce que ma parole est honnête et vraie?

Est-ce que j'argumente pour faire valoir mon opinion?

Est-ce que je juge les autres?

La vie en simplicité volontaire

Comment je vis de la simplicité volontaire?

Est-ce que je comprends que la réalité est de nature spirituelle et que les biens matériels ne sont que des outils et non une fin en soi?

Qu'est-ce que je fais pour maintenir ma santé spirituelle, psychologique et physique? (prière? Rituels? Méditation? Yoga?...)

La manière de travailler

Matériellement parlant, la fratrie s'occupe de la permaculture, du respect du cycle de la nature, tout en l'appliquant dans leur mode de vie. Elle pratique le recyclage, vise zéro-déchets, zéro-pollution, et développe l'autonomie dans tous les sens du terme: sociale , économique, écologique et spirituelle.

Est-ce que je suis authentique et dédicacé dans ce que je fais?

Est-ce que je fais mes activités, mon travail dans un espace méditatif et centré?

Où est la qualité et le sacré dans le projet que je travaille actuellement?

Est-ce que la gratitude est le fondement de mon passage à l'action? Est-ce que je donne plus que je reçois?

Les membres de la congrégation œuvrent individuellement et reçoivent le prix de leur travail collectivement, pour eux et la fratrie.

Est-ce que je me sens comblé dans mon travail?

Les possessions

Est-ce que je peux me contenter d'utiliser et prendre soin des biens matériels mis à ma disposition simplement ou ai-je besoin de les posséder personnellement?

Si je garde une fortune privée, est-ce que j'y suis identifié ou puis-je l'administrer comme une gérance ?

Est-ce que je me sens attaché à 'mes choses' ou suis-je libre comme un oiseau?

Relations dans la fratrie

Est-ce que je suis au service de la fratrie dans le cercle intérieur et ailleurs?

Est-ce que je peux demander simplement ce que j'ai besoin?

Est-ce que je sers les autres comme j'aimerais être servi moi-même?

Mission

Les sœurs et frères n'ont aucun mandat de prêcher ni de prédire en aucune façon.

Pourquoi je parle?

Est-ce que mes paroles font du tort ou sont nécessaires, utiles, brèves?

Harmonisation d'un différend

En cas de différend entre frères et sœurs, les deux parties se rencontrent, essayant de rétablir l'harmonie par l'écoute active et le dialogue mutuel. Le langage à utiliser est celle de la communication non-violente.

Si elles/ils n'y arrivent pas, elles peuvent faire appel à un médiateur indépendant; la décision de ce dernier sera finale et sans appel— d'une façon ou l'autre, les deux parties renoncent à poursuivre l'autre par les voies légales (avocats, cour etc.).

Aide au développement spirituel

Est-ce que ma critique envers ma sœur ou mon frère est constructive et sans attente qu'il change?

Lorsque je critique quelqu'un, est-ce que je le fais avec humilité, respect, et amour sans chercher à l'influencer?

Est-ce que j'agis selon ma volonté propre ou je laisse la place à celle de la conscience?

Les Vœux

Premier niveau : Traité de la Paix

La signature du Traité de Paix signifie un vœu laïc. Le Pont de Vie le demande aux membres actifs et le suggère aux membres ami-es. Vous trouvez le Traité de la Paix en Annexe 1.

2eme niveau : Vœux temporaires

Chaque novice est demandé de prendre des vœux temporaires :

« De ma propre conscience je promets devant vous frères et sœurs d'observer les règles de la congrégation pendant le temps de mon noviciat. Je m'engage à participer autant que je peux aux activités de Pont de Vie. »

3eme niveau : Vœux éternels

Les vœux éternels sont pris entièrement selon le souhait du postulant, qui doit être un membre actif. Par ces vœux nous nous engageons à suivre notre voie spirituelle pour l'éternité :

« De ma propre conscience, je promets devant vous mes frères et sœurs de vouer ma vie au service du Principe Universel; d'élever mon âme pour mieux aider la communauté de tous les êtres vivants ».

Le côté matériel de Pont de Vie

Financement du Sanctuaire

Pont de Vie se maintient économiquement par l'ouvrage/contribution des membres et la vente de produits destinés à soigner les douleurs physiques et psychologiques, à développer la conscience afin d'élever la foi à partir de son âme, par les participations des membres aux ateliers et formations et par d'éventuelles donations des membres amis ou autres .

Pont de Vie soutient ses membres actifs matériellement et spirituellement. Aucun membre ne reçoit de salaire ni de rémunération. Les fruits de l'ouvrage de chaque membre revient au Pont de Vie. Les biens qui ne proviennent pas du travail d'un membre (placements, REER, héritage etc.) peuvent rester privés ou peuvent être légués à Pont de Vie selon le souhait du membre.

La maison mère

La maison mère est actuellement le bâtiment situé au 1671, Chemin du Lac René à Prévost dans les Laurentides. Nous sommes reconnaissants envers Barsha pour le don de sa maison. Les membres fondateurs de Pont de Vie ont le droit d'usage de la maison mère à titre gratuit pendant la durée de leur vie terrestre.

Dissolution du Pont de Vie

En cas de dissolution de Pont de Vie, tous les biens et actifs du Sanctuaire seront transférés à une congrégation de notre choix.

Structure de Pont de Vie

Pont de Vie est dirigé uniquement par le cercle intérieur qui œuvre de façon responsable et libre pour rétablir et maintenir l'homéostasie de l'Univers.

Le Sceau de Pont de Vie

Priorité des conventions

La présente convention aura préséance sur toute convention antérieure signée entre les membres ainsi que sur toutes autres dispositions.

Contrat de la congrégation Pont de Vie

Ce contrat est un contrat privé entre âmes vivantes, femmes et hommes.

Maxime de la loi: Le contrat fait la loi.

Chaque membre signe individuellement en tant qu'âme vivante, femme ou homme et non comme personne légale. Aucune personne ou (tierce) partie ne peut intervenir dans ce contrat.

EN FOI DE QUOI,

J'ai lu et compris la présente convention. Ses dispositions n'ont pas été imposées mais librement discutées. De plus, j'ai obtenu des explications adéquates sur la nature et l'étendue de chacune des dispositions des présentes, et j'ai eu le loisir de les examiner.

Ma signature signifie mon consentement à la Convention de la Congrégation Pont de Vie.

Pont de Vie, le **x mois 20xx**

Âme vivante :

Témoin :

Prénoms:Nom de famille

Prénoms:Nom de famille

(Signature)

(Signature)

Annexe 1 - Traité de la Paix Mondiale

En tant que citoyens de la Terre, j'accepte dès à présent de déposer toute arme d'agression ou de guerre. Je prends la décision définitive de ne plus jamais m'impliquer dans une guerre ou d'inciter quiconque à la guerre, ni de développer ou d'utiliser des armes de guerre sur cette planète ou dans l'espace. Je m'y engage corps et âme à tenir parole.

Et en tant que partenaire dans quelconque relation (famille, congrégation, cercle d'amis, etc), j'accepte dès à présent de renoncer à toute agression, chantage, manipulation etc pour atteindre ce que je veux. Je ne veux plus m'impliquer dans des querelles ou disputes; ni y inciter quiconque. Je m'y engage corps et âme à tenir parole.

Et en tant qu'âme vivante qui est responsable pour ses pensées, ses paroles et actes, j'accepte dès à présent d'écouter la voix intérieure ainsi que la voix de mon cœur. Je veux être transparent, éthique et authentique. Je m'engage corps et âme à tenir parole.

Pont de Vie, le 15 octobre 2017

Nom : Prénoms :Nom de famille

Signature

Après la signature de ce traité, soyez fier de vous et affichez-le dans un endroit où vous vous sentez à l'aise afin que tout le monde puisse le voir et comprendre votre éthique envers l'Humanité et toute autre créature.